

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 octobre 2017

DELIBERATION N° 177/10/2017 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES ACTIONS "SPORT INSERTION"

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 05 octobre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 septembre 2017.

Présents Titulaires : 29

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Philippe FRANCOIS à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, José GONZALEZ à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI.

Absents Excusés : 7

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Aline CASTILLO, Didier CLAMENS, Francis LABRUYERE, Bernard PAILLARES, Monique VALAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

**Monsieur Jean-Martial DEJEAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Depuis septembre 2002, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération a initié un dispositif dit « Insertion par le Sport » dont l'objectif est de favoriser un accès plus large aux activités sportives et/ou innovantes les plus pratiquées.

Ce dispositif vise les enfants de 6 à 17 ans dont les difficultés sociales, familiales et/ou scolaires, ne permettent pas un accès aux associations sportives locales.

Grâce à des indicateurs précis, les enfants ainsi repérés par les Educateurs des Activités Physiques et Sportives (E.T.A.P.S) lors de leurs interventions en milieu scolaire, bénéficient d'un projet personnalisé.

L'Educateur oriente et accompagne l'enfant vers la pratique de l'activité sportive de son choix lui permettant ainsi de bénéficier des actions éducatives de cette structure.

Aussi, dans le cadre du Contrat de Ville, le GMCA souhaite pérenniser ce partenariat avec chacune des associations sportives qui accueillent les enfants du dispositif « Sport insertion » pour l'année 2017 / 2018.

De nouvelles conventions définiront les moyens humains mis en œuvre par les associations, le nombre de places disponibles et la participation financière du GMCA pour chacune d'entre elles.

Dénomination de l'association	Nombres de places réservées	Tranche âge	Participation du GMCA €
Arts Martiaux Montauban 82 Section Judo	3/4	6 – 17 ans	735.00€
Arts Martiaux Montauban 82 section Karaté	4	8 – 16 ans	720.00€
Association Tennis Montauban	1	8 – 16 ans	255.00€
Avenir Montalbanais	5	6 – 11 ans	800.00€
Club des Lutteurs Montalbanais	3/4	6 – 16 ans	360.00€
Espace Grimpe	1	8 – 17 ans	150.00€
Jeunes Espoirs Montalbanais	4	Enfants nés entre 2001 et 2012	520.00€
Montauban Badminton Club	1	8 – 16 ans	95.00€
Montauban Football Club Tarn et Garonne	4/5	Enfants nés entre 2005 et 2012	485.00€
Montauban Athlétisme	3	7 – 16 ans	450.00€
Montauban Basket Club	3/4	Enfants nés entre 2003 et 2011	390.00€
Montauban Boxe Anglaise	3/4	8 – 17 ans	360.00€
Montauban Natation	4	6 – 12 ans	555.00€
Union Nautique Montalbanaise	1	12 – 18 ans	135.00€
Union Sportive Montalbanaise Rugby	2 école de rugby/Minimes	E.R : nés entre 2006 et 2011 Minimes : nés en 2004 - 2005	150.00€
Union Sportive Montalbanaise Section Handball	1	8 – 17 ans	120.00€
Vaillante Olympique Montalbanaise	6	6 – 12 ans	720.00€
TOTAL FINANCEMENT :			7 000.00€

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 25 septembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat au titre de l'année 2017/2018, avec les associations sus-mentionnées.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat au titre de l'année 2017/2018, avec les associations sus-mentionnées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

1 0 OCT. 2017

De sa publication le :

1 0 OCT. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 06 octobre 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

